



**FR**

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE 6**

de la décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République Démocratique du Congo pour 2021

**Document d'action « Facilité de coopération »**

**PLAN D'ACTION ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23(2) du règlement IVDCI - Europe dans le monde.

## 1 SYNTHÈSE

### 1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

<b>1. Intitulé</b> <b>CRIS/OPSYS</b> <b>Acte de base</b>	<b>Facilité de coopération</b> Numéro CRIS: NDICI AFRICA/043-093 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI - Europe dans le monde)
<b>2. Initiative 'Team Europe'</b>	Non
<b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>	République démocratique du Congo (RDC) L'action sera menée à l'endroit suivant : au niveau de l'État central et au niveau des provinces
<b>4. Document de programmation</b>	Programme indicatif pluriannuel en République démocratique du Congo (PIP RDC) 2021-2027
<b>5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés</b>	Mesures d'appui : 3.2 Facilité de coopération
<b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	
<b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>	430 – Aide Plurisectorielle ( <i>Mesures d'appui au PIP</i> )
<b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	ODD 17-Partenariats pour la réalisation des objectifs
<b>8 a) Code (s) CAD</b>	43010 – Aide plurisectorielle 99820 - Dépenses dans le pays donneur afin de renforcer la sensibilisation et l'intérêt dans la coopération pour le développement (brochures, exposés, projets spéciaux de recherche, etc.).

<b>8 b) Principal canal de distribution @</b>	60000 – Institutions du secteur privé 20000 – Organisations non gouvernementales (ONG) et société civile			
<b>9. Objectifs de dépenses</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Education			
<b>10. Marqueurs</b>  (À partir du formulaire CAD)	<b>Objectif politique général @</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Biodiversité @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>11. Marqueurs internes et Tags</b>	<b>Objectifs politiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Connectivité</u> Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b>			
<b>12. Montants concernés</b>	Ligne budgétaire: BGUE-B2021-14.020121-C1-INTPA Coût total estimé : 20 000 000 EUR Montant total de la contribution du budget de l'UE 20 000 000. EUR		
<b>GESTION ET EXÉCUTION</b>			
<b>13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)</b>	<b>Gestion directe par :</b> - un contrat de service pour l'assistance technique - un contrat de service pour la communication/visibilité globale de l'UE - un contrat de service pour audits/vérifications - un contrat de subvention pour activités culturelles		

## 1.2 Résumé de l'action

L'objectif global de la Facilité de coopération NDICI-Global Europe est de renforcer le Partenariat Union européenne - République démocratique du Congo dans les domaines d'intérêt commun.

Les objectifs spécifiques sont : 1. Améliorer la préparation et la mise en œuvre du Programme indicatif pluriannuel (PIP de coopération UE-RDC, ainsi que les complémentarités avec les programmes multinationaux ou régionaux ; 2. Contribuer à une meilleure connaissance des problématiques générales du pays et de la coopération en particulier en vue d'un dialogue politique mieux informé et coordonné avec les autres partenaires techniques et financiers, en particulier les États membres de l'UE. 3. Renforcer le dialogue stratégique entre l'UE et les parties prenantes en RDC; 4. Soutenir la mise en œuvre du Plan européen d'investissement dans ses composantes d'assistance technique et amélioration du climat des affaires; 5. Faciliter la diplomatie publique et la communication sur les objectifs globaux de l'Union européenne dans le monde, en Afrique et en RDC ; 6. Intensifier l'enrichissement mutuel UE-RDC par une coopération culturelle et de jumelage.

Les produits sont:

1. Une meilleure identification et formulation des programmes du PIP et une plus grande synergie avec la programmation régionale. 2. Une connaissance approfondie des thématiques - y compris hors domaines prioritaires du PIP - visant à soutenir l'action et la présence politique de l'UE en RDC. 3. Des capacités renforcées de gestion ou techniques de partenaires de mise en œuvre des programmes sous le PIP. 4. Une coordination renforcée des partenaires techniques et financiers y compris dans le cadre des Initiatives Équipe Europe et de l'approche Équipe Europe. 5. Un suivi et vérification accrus des programmes par des audits et évaluations si ceux-ci ne peuvent pas être financés sur les programmes en cours. 6. Une meilleure information sur les investissements en RDC à destination des entreprises européennes et sur des thématiques ou des projets spécifiques d'investissement dans le cadre du pilier 1 du Plan d'investissement extérieur (PIE). 7. Une contribution à l'amélioration du climat des affaires, au moyen d'assistances

techniques, en s'appuyant, parmi d'autres éléments, sur les réformes envisagées dans la feuille de route sur le climat des affaires adoptée par le gouvernement et sur les besoins des entreprises. 8. Une amélioration des connaissances des autorités de la RDC dans des domaines ponctuels hors coopération mais où l'UE dispose d'une expertise reconnue et que contribue aux objectifs communs de l'UE et de la RDC. 9. Une visibilité accrue des objectifs et résultats de la coopération UE-RDC, des objectifs globaux de l'UE ainsi que de son agenda multilatéral, auprès des autorités et de la population en général, notamment les jeunes, les femmes, la société civile et les groupes marginalisés. 10. Au moyen d'activités culturelles, i) un développement socio-économique accru de la population et de toutes ses composantes, en particulier les jeunes ii) un renforcement de l'enrichissement mutuel UE - RDC par des échanges réciproques ou des collaborations UE-RDC, y compris et à titre exceptionnel des séjours à l'étranger de courte ou moyenne durée afin d'obtenir un complément de formation ou de réaliser des manifestations culturelles en Europe. 11. Un soutien ponctuel à des acteurs ou entités qui concourent à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE en RDC et dans le monde, et n'entrent pas dans le cadre de la programmation pluriannuelle.

Les activités consistent en du recrutement de consultants à court et moyen termes; de l'organisation de conférences, séminaires et formation, la réalisation d'études et publications, l'organisation de mission d'études et d'échanges d'expériences, la fourniture de service technique, le lancement de missions de contrôle et vérification, l'octroi de subventions réduites à des activités culturelles ou de plaidoyer sectoriel, la réalisation d'activités de communication et visibilité.

Il est prévu de signer une Convention de financement simplifiée avec le pays partenaire. Il est prévu de signer quatre contrats avec des opérateurs privés, dont un contrat de service pour l'expertise technique, un contrat de service pour des activités de communication stratégique et diplomatie publique ; un contrat de service pour des missions d'audits et vérification; un contrat de subvention pour des activités de coopération culturelle.

Le budget de l'action est de 20 000 000 EUR pour une durée de mise en œuvre de 4 ans.

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

#### 2.1.1 Description du contexte

La République démocratique du Congo (RDC) est un pays en post-conflit et en instabilité prolongée. Il est doté de richesses naturelles importantes, notamment les minerais, mais les recettes fiscales de l'État demeurent largement insuffisantes pour assurer un développement économique inclusif. Le classement inférieur de la RDC selon l'Indice de développement humain (IDH, 176<sup>e</sup> sur 189 pays) montre le retard important dans l'atteinte des objectifs durables de développement (ODD), notamment la réduction de la pauvreté, l'accès à l'eau, l'assainissement ou encore la réduction de la mortalité infantile. Le climat des affaires ne permet pas de réaliser le plein potentiel d'investissement pouvant stimuler l'économie.

Après une période d'incertitude politique et institutionnelle due aux reports des élections, la tenue des élections en décembre 2018, l'alternance pacifique et la formation d'un gouvernement issu d'une nouvelle majorité offrent de nouvelles perspectives. L'opinion tant nationale qu'internationale attend du nouveau gouvernement la mise en place des politiques et stratégies pour lutter efficacement contre la pauvreté et les fléaux qui affligent la société congolaise.

Parmi ces derniers figurent les conflits armés des dernières décennies en particulier dans l'est du pays (ceux-ci ayant déplacés 840 449 réfugiés faisant de la RDC le 6<sup>e</sup> pays d'origine le plus important des réfugiés dans le monde et 5 268 000 personnes déplacés internes (PDI) faisant de la RDC le 3<sup>e</sup> pays le plus important de PDI dans le monde), le faible accès et la qualité de l'éducation, la rareté de l'emploi et l'insuffisance de la formation professionnelle, le sous-financement de la santé dans un pays aux infrastructures sanitaires très déficientes malgré les nombreuses maladies et épidémies, l'état très dégradé des infrastructures, un climat des affaires délétère, ainsi qu'une gestion des finances publiques insuffisamment conforme aux normes internationales. La pauvreté touche 73 % de la population congolaise, avec de fortes disparités selon le sexe, le milieu urbain et rural et le niveau d'éducation, et l'inexistence d'un système efficient de sécurité sociale met en péril une frange importante de la population incapable de répondre à ses besoins essentiels.

La croissance économique de ces dernières années ne s'est pas traduite par une amélioration significative des indicateurs du développement humain et dépasse à peine la croissance démographique. Si la situation macro-économique a pu être stabilisée en 2018 et 2019 par une meilleure politique d'équilibre budgétaire, elle a contraint à repousser des investissements essentiels. La pandémie Covid-19 a affecté la croissance en 2020, mais le développement continu de la production du secteur minier offre des perspectives de croissance en 2021 et au-delà.

Cependant les secteurs secondaires et tertiaires restent insuffisamment développés et l'économie est peu diversifiée. Le pays reste très tributaire des importations, pour l'essentiel des biens manufacturés, mais aussi des denrées alimentaires, et cela malgré son potentiel agricole. Le produit intérieur brut (PIB) en 2020 ne dépasse pas les 50 milliards USD pour un pays dont la taille est la moitié de l'Union européenne. Le faible développement économique, des régimes fiscaux complexes et mal respectés et le détournement d'une partie des recettes de l'État réduisent celles-ci à près de 4 milliards USD en 2020, soit une pression fiscale de l'ordre de 8 % du PIB. Ce niveau est insuffisant pour couvrir les besoins de fonctionnement de l'État et les investissements nécessaires. Les contributions des bailleurs de fonds restent essentielles, ainsi que les moyens envoyés au pays par la diaspora congolaise. Les chantiers de réforme sont très vastes et une coopération efficace requiert une approche stratégique coordonnée.

### 2.1.2 Cadre stratégique de l'action

La coopération UE-RDC s'inscrit dans le cadre de l'agenda 2030 pour le Développement durable, de l'accord de Paris sur le changement climatique, dans le cadre de la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union et dans le nouveau Consensus européen pour le développement. Elle est guidée par les objectifs de l'Alliance Afrique – Europe, y compris en termes d'appui aux investissements et à l'emploi durable, notamment à travers le Plan Européen d'Investissement (PEI).

Les conclusions du Conseil du 9 décembre 2019 soulignent que l'UE entend demeurer un partenaire et interlocuteur privilégié de la RDC. Un dialogue politique ouvert permettra de définir, de manière concertée, les engagements réciproques qui guideront l'appui que l'UE apportera au programme de réformes, et d'évaluer régulièrement l'évolution de ce partenariat.

Les 5 et 6 octobre 2020, lors du second dialogue politique RDC-UE au titre de l'Accord de Cotonou, les parties ont noté les efforts accomplis dans une série de domaines, notamment la pacification, la participation de la société civile, la protection de l'environnement ou la riposte à la crise de la Covid-19. Elles sont convenues des efforts à entreprendre conjointement et ont manifesté la volonté d'évaluer la mise en œuvre des engagements à travers le dialogue politique et des échanges réguliers.

Principal pilier du budget de l'action extérieure de l'UE, l'Instrument européen pour le Voisinage, le développement et la coopération internationale (NDICI-Global Europe) s'appuie sur une programmation pour la période 2021-2027 qui se construit autour des cinq priorités suivantes :

- Le *Green Deal*: changement climatique, biodiversité, gestion des ressources naturelles, énergie renouvelable, systèmes alimentaires: de la ferme à l'assiette, économie circulaire, villes vertes et intelligentes, eau et océans.
- Les technologies numériques et traitement des données: normes de réglementation, connectivité numérique, compétences numériques et entrepreneuriat, services à distance y compris administration électronique.
- Alliance pour le développement durable et l'emploi: investissement durable, climat et environnement de l'investissement, l'éducation et les compétences, l'intégration économique régionale, le commerce et la mise en réseau.
- Gouvernance, paix, sécurité et stabilité : droits de l'Homme et démocratie, état de droit et responsabilité, prévention des conflits, paix durable et résilience, combat contre le terrorisme et le crime organisé.
- Partenariat pour la migration: causes premières de la migration irrégulière et déplacements forcés, gestion de la migration, solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées internes.

Certaines priorités transversales sont systématiquement prises en compte dans les actions, à savoir l'implication de la société civile, du secteur public, le secteur privé et des institutions financières; la promotion de l'égalité des genres et l'émancipation des femmes; l'augmentation du capital humain et l'application d'une approche basée sur les droits humains.

Sur base de ces priorités, du dialogue politique avec le Gouvernement de la RDC et des priorités figurant dans le Plan national stratégique de développement (PNSD) de la RDC, le programme indicatif luriannuel 2021-2027 pour la République démocratique du Congo, d'un montant indicatif de 700 000 EUR, a retenu les domaines prioritaires et objectifs spécifiques de coopération suivants :

#### I. Gouvernance, paix et sécurité

- *Objectif spécifique 1* : Un secteur de la sécurité plus inclusif et légitime contribue au renforcement de la cohésion nationale
- *Objectif spécifique 2* : La démocratie est consolidée
- *Objectif spécifique 3* : La mobilisation des ressources internes de l'État est accrue

#### II. Développement humain

- *Objectif spécifique 1* : l'état sanitaire de la population est amélioré

- *Objectif spécifique 2* : les inégalités sont réduites, y compris entre les hommes et les femmes
- *Objectif spécifique 3* : l'éducation agit comme moteur du changement de la jeunesse et vivier d'un leadership responsable et engagé

### III. Alliance pour le développement durable

- *Objectif spécifique 1* : Le capital environnemental est préservé et l'agriculture développée au profit des populations
- *Objectif spécifique 2* : La production d'énergie renouvelable et son accès par la population sont améliorés.

Ces priorités seront atteintes par la mise en œuvre d'actions financées par l'Instrument européen pour le voisinage, le développement et la coopération internationale (NDICI-Global Europe). En outre, une Facilité de coopération permettra de soutenir la réalisation des objectifs de l'UE à travers tout le programme. Cette Facilité constitue l'objet du présent document d'action sous le titre de Facilité de coopération 2021 (FC-2021).

#### 2.1.3 Analyse des politiques publiques du pays partenaire/de la région

La RDC s'est engagée dans la lutte contre la pauvreté et les autres causes de vulnérabilité humaine ainsi que dans la promotion du développement durable en adoptant la Déclaration du Millénaire en septembre 2000. En 2006, l'adoption du premier Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté 2006-2010 (DSCR-1) a permis l'accès à l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PTE) et la reprise de la coopération avec l'ensemble de la communauté internationale.

Le DSCR-2, faisant suite au DSCR-1, s'est affirmé comme le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques macroéconomiques et sectorielles pour la période 2011-2015, en permettant à la RDC de quitter la phase d'urgence ayant caractérisé le DSCR-1, pour se fonder sur un développement durable. Ce DSCR visait à réduire la vulnérabilité, à éliminer les sources d'inefficacité et à adresser les quatre principales causes de la pauvreté en RDC: gouvernance, croissance économique, emploi et redistribution. Le DSCR-2 préconisait des politiques fortes centrées sur : (i) l'amélioration de la gouvernance, (ii) la promotion de la croissance économique, (iii) la création d'emplois et la maîtrise de la croissance démographique fortement corrélée avec la pauvreté, et (iv) l'amélioration des services de base, les infrastructures et la réduction des inégalités.

La RDC table désormais sur le Plan national stratégique de développement 2018-2022 (PNSD) pour concrétiser les efforts ambitieux du DSCR-2 et accélérer les réformes pour préparer les conditions de l'émergence du pays à l'horizon 2030. Il est construit autour des thématiques suivantes: la stabilisation/reconstruction des zones affectées par les conflits; le renforcement de la démocratie et de la gouvernance politique, judiciaire et administrative; l'accélération de la diversification économique ; le développement des infrastructures économiques ; le développement du secteur privé et du secteur financier ; le développement et la valorisation des ressources humaines ; le développement social et l'inclusion des groupes vulnérables ; le développement durable ; le développement des provinces; le renforcement de l'intégration régionale; la mobilisation des ressources pour le financement privé et public de la stratégie.

Le PNSD, complété par le Programme multisectoriel d'urgence d'atténuation des impacts de Covid-19 (PMUAIC), est en ligne avec les intérêts et priorités de l'UE : alliance pour le développement durable, croissance durable et emploi, gouvernance, paix, sécurité, technologies numériques et développement humain.

Cependant, les priorités du PNSD et du PMUAIC ne semblent pas toujours bien traduites dans les budgets de fonctionnement et d'investissement de l'État. La raison en est essentiellement le manque de recettes de l'État. La lutte contre la corruption et le détournement de recettes fiscales et non-fiscales nécessite une volonté et une marge de manœuvre politique qui doivent encore être pleinement réalisées, en complément de solutions techniques appropriées. Cette lutte est notamment contrainte par la faiblesse des moyens budgétaires consacrés aux organes de contrôle, telles que la Cour des Comptes, l'Inspection générale des Finances ou d'autres organes de supervision. Par ailleurs, les réformes fiscales nécessaires requièrent un important travail législatif, dépendant de la stabilité et volonté politique, notamment pour bousculer les intérêts établis. Après une période d'absence, le FMI est de retour en RDC et, après avoir octroyé deux aides budgétaires, dont une pour faire face à la crise de la Covid-19, a conclu les négociations pour un nouvel accord triennal au titre d'une Facilité étendue de Crédit de 1,54 Milliards USD. La Banque Mondiale planifie également d'importantes enveloppes d'assistance. Le Gouvernement dispose donc d'une fenêtre d'opportunité pour entamer un dialogue avec les partenaires techniques et financiers sur des objectifs partagés.

## 2.2 Analyse des problèmes

### Brève analyse des problèmes:

La RDC est un pays avec un environnement politique et opérationnel qui peut fluctuer rapidement au gré du changement de Gouvernement ou de la situation sécuritaire. C'est aussi un pays pour lequel nombre de politiques intérieures et extérieures de l'UE sont pertinentes, tant le pays est d'importance dans la région et tant les thématiques prioritaires sont nombreuses. Elles nécessitent une bonne connaissance du contexte évolutif en vue d'assurer une

programmation d'appui bien ciblée et bénéficiant donc utilement d'études sectorielles, d'identification ou de formulation pour des programmes de coopération. L'expérience des programmations précédentes a montré que la RDC est l'un des pays où les données statistiques et les informations nécessaires dans différents secteurs sont quasi inexistantes ou peu fiables, particulièrement en ce qui concerne les données ventilées par sexe, âge et handicap. Cette faible disponibilité des informations rend difficile tout exercice de planification et de programmation efficace.

Par ailleurs, la Délégation reçoit régulièrement des requêtes d'assistance technique dans des domaines variés, allant par exemple de l'observation des volcans à l'Est, à des études pour orienter et aligner les opérations du Fonds Mondial pour la lutte contre le VIH, la tuberculose et la malaria, à l'accompagnement de la coordination des bailleurs de fonds, à un appui à la RDC pour sa présidence de l'Union Africaine ou du Partenariat Mondial pour l'Efficacité de l'Aide au Développement, à l'amélioration du climat des affaires ou encore au cadrage d'appuis à la digitalisation du pays. Toutes ces demandes correspondent à des besoins non spécifiquement ciblés dans la programmation du PIP, mais importants techniquement, politiquement ou économiquement. Le recours à une Facilité d'appui s'avère donc opportun et complémente les appuis qui peuvent être fournis dans le cadre d'autres Facilités (y compris TAIEX, Socieux<sup>+</sup>) gérées par le siège de INTPA.

Le Plan Européen d'Investissement constitue un objectif important dans le cadre du nouveau Partenariat UE-Afrique, mais en RDC tant le climat des affaires que la préparation de dossiers bancables requièrent une assistance technique importante. La promotion d'investissements privés ou publics-privés se heurte souvent à l'insuffisance du cadre de gouvernance des secteurs concernés. La Facilité de Coopération permettra utilement d'accompagner les investissements sous le Plan Européen d'Investissement par des actions visant à l'amélioration de la gouvernance sectorielle, par exemple sous la forme d'un appui technique à la finalisation de textes légaux ou réglementaires. Tel pourra être par exemple le cas pour l'Autorité de Régulation de l'Énergie, l'Autorité portuaire, l'amélioration du cadre légal des partenariats publics-privés ou encore le cadre légal du développement des télécommunications et de la digitalisation.

Le soutien au dialogue public-privé et social, élément clé du troisième pilier du PIE, constituera un levier pour améliorer le climat des affaires, y compris avec une plus grande participation de la société civile, des organisations des travailleurs et des représentants sectoriels dans l'élaboration des politiques publiques. Ces acteurs pourront être renforcés en capacité d'analyse et de plaidoyer, notamment dans les secteurs liés aux priorités du PIP.

L'importance de la présence et de la visibilité active de l'UE sur la scène médiatique constitue un facteur de promotion et de défense de ses valeurs fondamentales et des intérêts partagés de l'UE et de la RDC. Il est donc essentiel de pouvoir réaliser des actions de diplomatie publique, de communication ou encore de coopération culturelle, notamment à travers la présente Facilité.

L'exécution des projets requiert occasionnellement des audits ou des évaluations non prévues dans les contrats ou les conventions de financement et qui sont justifiées par une analyse de risque, en particulier en RDC qui présente de nombreux risques fiduciaires. Si le financement par des mesures d'appui gérées par le siège ont pu être utilisés, le siège demande que ces missions d'audits-évaluation soient réalisées autant que possible sur les programmes ou sur la Facilité de Coopération.

Enfin, des retards de travaux ou des re-contractualisations de travaux après résiliation de contrats non performants peut nécessiter de devoir contractualiser des missions de supervision initialement non prévues et pour lesquels la date limite de contractualisation est dépassée ou les budgets épuisés.

#### Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Les parties prenantes potentielles et les groupes cibles concernés par la Facilité de Coopération (FC-2021) sont tous les acteurs concernés par la mise en œuvre des priorités de l'UE. Les autorités nationales et l'UE seront les co-bénéficiaires de cette assistance technique pour réaliser des études sur des thèmes ou secteurs en vue d'une meilleure préparation et exécution des programmes sous le PIP. Les premières pourront faire appel à la Facilité, mais l'UE appréciera au cas par cas dans quelle mesure les demandes contribuent aux objectifs communs de l'UE et de la RDC.

La FC-2021 financera des actions de communication pour promouvoir les objectifs et les résultats de la coopération européenne, ce qui bénéficiera donc à une meilleure perception par la population, y compris la population européenne à travers des publications disponibles sur le site de la Délégation. Une politique de diplomatie publique active permettra de renforcer les liens avec la population et de faciliter l'adhésion de parties prenantes aux objectifs de l'UE. Parmi les valeurs fondamentales figurent la démocratie et notamment le bon déroulement des processus électoraux. Dans le cadre du Plan Européen d'Investissement, il est prévu un important volet d'assistance technique, notamment sous ses piliers 2 et 3. Le climat des affaires en RDC étant délétère et les nécessités d'accompagnement pour l'améliorer étant très nombreuses, des appuis ponctuels seront fournis qui bénéficieront aux autorités nationales dans le cadre de leur action pour faciliter les investissements et au secteur privé. Il s'agira aussi d'organiser des séances

d'information, de formation ou de promotion des instruments financiers européens visant à soutenir l'investissement en RDC. Les parties prenantes seront donc les institutions concernées, organes ou agences publiques favorisant le dialogue public/privé et social ou associations de représentation du secteur privé, et les institutions impliquées dans la lutte contre la corruption ou dans le contrôle.

Dans le cadre du Plan européen d'investissement, des études sectorielles pourront être réalisées si un potentiel d'investissement existe ou si des investisseurs ou l'UE requièrent une meilleure connaissance du secteur dans le processus de décision de financement. Des guides à l'investissement à destination des entreprises européennes pourront être utiles et contribuer à une approche européenne coordonnée en soutien à l'investissement européen en RDC.

La culture constitue un véhicule d'émancipation et de développement social, humain et économique national et permet également d'améliorer les échanges entre l'UE et la RDC pour un enrichissement mutuel. La FC-2021 réservera un budget substantiel pour ces activités pour autant qu'elle réponde à l'un de ces deux objectifs précités. Les bénéficiaires seront donc des acteurs du monde de la culture congolaise et européenne – et leur public, notamment jeune - dans le cadre d'un enrichissement mutuel.

### 2.3 Autres domaines d'évaluation : Non applicable

## 3 DESCRIPTION DE L'ACTION

### 3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de contribuer au développement économique et social durable de la République Démocratique du Congo, au travers de la stratégie de l'UE en RDC qui vise à (i) la stabilisation durable du pays, (ii) la réduction des inégalités, et (iii) la contribution à la préservations des biens publics mondiaux, tel que préciser dans le programme indicatif pluriannuel 2021-27.

L'objectif spécifique de cette action (résultat) est :

1. renforcer le partenariat entre l'UE et la RDC, au travers d'actions visant à appuyer et compléter les interventions menées dans le cadre du PIP ou des programmes régionaux et mondiaux en RDC.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants:

- 1.1 La préparation (identification et formulation) et la mise en œuvre du PIP de coopération UE-RDC est améliorée, ainsi que la complémentarité avec les programmes régionaux ou multinationaux.
- 2.1 Le dialogue politique entre l'UE et la RDC est mieux informé et coordonné avec les autres partenaires, et en particulier les Etats Membres sur la programmation conjointe et les Initiatives Equipes Europe, au niveau stratégique comme opérationnel.
- 3.1 Les connaissances sur les thématiques visant l'action et la présence de l'UE en RDC, y compris hors des domaines prioritaires du PIP, sont approfondies.
- 4.1 Les capacités de gestion et techniques des partenaires de mise en œuvre des programmes sont renforcées.
- 5.1 Le système de suivi, évaluation et vérification des programmes est renforcé.
- 6.1 L'information sur le cadre des investissements en RDC à destination des entreprises européennes et sur des thématiques ou des projets spécifiques d'investissement dans le cadre du pilier 1 du Plan Européen d'Investissement est améliorée.
- 7.1 Des missions d'assistance technique en appui à l'amélioration du climat des affaires sont encouragées, dans le cadre des piliers 2 et 3 du PEI et de la feuille de route gouvernementale de la RDC sur l'amélioration du climat des affaires (avec une attention pour l'entrepreneuriat féminin).
- 8.1 La visibilité de la coopération UE-RDC, des objectifs globaux de l'UE ainsi que de son agenda multilatéral, auprès des autorités et de la population en général, est améliorée.
- 9.1 La coopération culturelle entre l'UE et la RDC est renforcée
- 10.1 Les acteurs ou entités qui concourent à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE en RDC et dans le monde, et n'entrent pas dans le cadre de la programmation pluriannuelle sont soutenus ponctuellement.

### 3.2 Activités indicatives

De manière indicative, **les principaux types d'activité** sont les suivants. La liste de produits et activités est indicative et sera détaillée en fonction des besoins identifiés au cours de la mise en œuvre du PIP. Au vu de la nature transversale et multi-sectorielle des objectifs, les activités listées ci-dessous sont liées à l'ensemble des produits attendus de la Facilité de Coopération :

- le recrutement d'experts à court et moyen termes
- l'organisation de conférences et séminaires

- l'organisation de formations
- la réalisation d'études et publication
- l'organisation de mission d'études et d'échanges d'expériences
- la fourniture de service technique
- le lancement de missions de contrôle et vérification
- l'octroi de subventions réduites à des activités culturelles ou de plaidoyer sectoriel
- la réalisation d'activité de communication stratégique et diplomatie publique, comme des campagnes et initiatives de communication.

### 3.3 Intégration des questions transversales

Au regard de la nature générale et transversale de l'Action visant à soutenir la bonne mise en œuvre de l'ensemble des actions de coopération UE-RDC, l'impact mainstreaming sera pris en considération dans chaque programme de coopération que l'action viendra faciliter.

Dans les activités de mise en œuvre telle que les études, les formations, les événements organisés ou les assistance techniques apportées, une attention à l'impact sur l'environnement, les déplacements forcés, et les questions de genre sera portée : 1. Au niveau des procédures contractuelles de sélection des activités 2. Au niveau de l'identification et le choix des partenaires de mise en œuvre et des bénéficiaires.

### 3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
L'instabilité politique, sociale et juridique du pays	Risque 1	<b>Haute</b>	<b>Faible</b>	La FC n'a pas vocation à financer des activités couteuses sur une longue durée. Une éventuelle suspension des activités ne devrait donc pas entrainer des risques majeurs fiduciaires ou d'impact. La gestion de la FC sera centralisée.
Le dialogue politique avec le Gouvernement est limité.	Risque 2	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b>	Le dialogue actuel est constructif mais les réalisations sont corsetées par le manque de moyens budgétaires de l'État. Certains partenaires techniques et financiers sont peu portés à une coordination avec les autres partenaires, ce qui peut négativement influencer la qualité du dialogue politique. L'UE préside le Groupe de Coordination des Partenaires et finance occasionnellement des appuis techniques à ce groupe.
L'absence d'amélioration du climat d'investissement	Risque 3	<b>Haute</b>	<b>Faible</b>	Tous les partenaires de la RDC convergent dans leur dialogue politique sur la nécessaire amélioration du climat des affaires. Mais outre l'appui à la réforme générale de la gestion des affaires publiques, la FC et les appuis UE aux finances publiques visent à se concentrer sur des réformes ou améliorations ciblées permettant des gains rapides et un effet catalyseur, notamment pour les investissements.
Risque d'absence d'activités sous les piliers II et III du PEI en raison de la	Risque 4	<b>Haute</b>	<b>Moyenne</b>	La FC n'a pas d'allocation détaillée par type d'activité et reste flexible sur l'utilisation des fonds.

dégradation du climat des affaires.				
Instabilité macroéconomique	Risque 5	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b>	Le FMI lie son appui à une discipline budgétaire et macroéconomique. Les négociations entre le Gouvernement et le FMI ont permis de maintenir une relative stabilité. Cependant la volonté politique de montrer les résultats de l'alternance politique à la tête de l'État et les perspectives d'élections en 2023 peuvent créer des velléités de dérapage budgétaire.

**Enseignements tirés:**

Dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED, deux conventions de financement relatives aux Facilités de Coopération Technique (FCT) I et II ont été mises en œuvre. Dans le cadre du 10<sup>e</sup> FED, deux autres conventions de financement relatives à la FCT III et la FCT IV ont été exécutées. Elles ont été d'une grande importance, principalement pour réaliser des études et apporter divers appuis institutionnels dans la mise en œuvre des projets en cours, l'identification de nouveaux projets, l'organisation des études préparatoires à la programmation du 10 et 11<sup>e</sup> FED et la réalisation des audits et évaluations. Dans le cadre du 11<sup>e</sup> FED, deux conventions de financement relatives à la FCT V et FCT VI ont été signées, dont la mise en œuvre est en cours.

L'historique d'utilisation des FCT et les budgets importants démontrent à suffisance l'utilité qu'elles ont eues. Elles démontrent également l'ampleur des besoins dans un pays de taille continentale comme la RDC, la difficulté à identifier ces besoins plusieurs années à l'avance et donc l'utilité du caractère flexible de cet outil. La RDC présente par ailleurs un profil de risque élevé dans divers domaines, qu'ils soient sécuritaires, macroéconomiques, politiques et fiduciaires. Le programme indicatif pluriannuel doit donc rester flexible et pouvoir être ajusté en fonction de l'évolution de ces risques et des besoins émergents. Le cas échéant, la Facilité de Coopération permettra de réaliser des études ou identifications visant à l'adapter ou le réorienter.

La gestion des Facilités de Coopération Technique sous le FED était décentralisée auprès des services de l'Ordonnateur National, ce qui a mené à certaines lourdeurs. Cette raison et la disparition de la fonction d'Ordonnateur National ont mené à opter pour la signature d'une Convention de Financement simplifiée et à garder la gestion de la Facilité en mode direct. La charge de travail de préparation et de contractualisation des activités d'assistance technique, de communication, d'audit et vérification ou de culture est cependant considérable. C'est pourquoi il sera fait appel à des contrats de service ou de subvention pour assister l'UE dans la gestion de cette Facilité. Cette approche permettra à la Délégation de se concentrer sur l'approche stratégique de l'utilisation de la Facilité et de réduire les charges de gestion au sein de la Délégation.

Par ailleurs, la formulation de ce projet s'appuie sur l'analyse des conflits réalisée en 2021.

### 3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action vise à contribuer au développement économique et social durable de la RDC au travers de l'appui à la stratégie de l'UE en RDC, telle que définie dans le programme indicatif pluriannuel.

Pour appuyer cette stratégie, il convient de renforcer le partenariat entre l'UE et la RDC au moyen d'actions transversales et complémentaires, tant sur les aspects opérationnels que sur le plan de la visibilité.

Si les programmes nationaux, régionaux et multinationaux de l'UE en RDC sont mieux préparés et mis en œuvre, mieux coordonnés, et plus visibles, et si des actions complémentaires en matière d'appui au investissement, au climat des affaires et de diplomatie culturelle sont menées, ce partenariat sera renforcé.

Il s'agira donc d'appuyer la préparation, mise en œuvre et évaluation des actions de coopération sur base des priorités et objectifs de l'UE, d'effectuer des actions de communication stratégique, diplomatie publique et de promotion des valeurs fondamentales de l'UE et de ses priorités politiques et économiques générales, dans un cadre bilatérale et multilatéral, et de promouvoir un rapprochement et enrichissement mutuel par des échanges culturels notamment.

Ces activités sont diverses, variées et sont identifiées au fur et à mesure selon les besoins et le contexte du pays. La flexibilité est donc sa caractéristique principale. Elle permettra de mobiliser des expertises à court et moyen terme, de réaliser des campagnes d'information et de communication, ainsi que d'attribuer des appuis ponctuels ou de réaliser toute autre activité visant les résultats attendus et mentionnés sous la section 4.1.

D'une manière globale la FC-2021 abordera des thèmes spécifiques, mais aussi des questions transversales que sont la gouvernance, le respect des droits de l'homme, l'égalité hommes/femmes, les déplacements forcés, le changement climatique ou encore la durabilité environnementale.



### 3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Modalité de projet (3 niveaux de résultats / indicateurs /valeurs de référence/valeurs cibles / source de données / Hypothèse – pas d'activités)

Résultats	Chaîne de résultats Principaux résultats attendus	Indicateurs	Valeurs de référence	Valeurs cibles	Sources de données	Hypothèses
<b>Impact</b>	Contribuer au développement économique et social durable de la RDC, au travers de la stratégie de l'UE en RDC	1 Indice de développement humain 2 Taux de croissance (en%) 3 Part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (h/f) 4 Rapport Doing Business de la Banque Mondiale	- 175ème sur 189 - 4.4 % en 2019 - Plus des 2/3 - 183ème sur 190 en 2020		-Données PNUD -Données FMI/BM -Données Banque Mondiale	<i>Non applicable</i>
<b>Effet direct 1</b>	Renforcer le partenariat entre l'UE et la RDC, au travers d'actions visant à appuyer et compléter les interventions menées dans le cadre du PIP ou des programmes régionaux et multinationaux en RDC.	- Nombre d'initiatives soutenant la mise en œuvre des programmes de l'UE en RDC - Taux d'exécution des programmes du PIP	0% d'exécution du PIP 2021-27		-Rapport de suivi du PIP NDICI -Rapport de monitoring et d'évaluation des projets. -Rapport d'exécution des contrats de service et de subvention -EAMR.	Les acteurs étatiques et non étatiques gardent la volonté de participer de façon constructive et substantielle à la coopération.
<b>Produit 1 Lié à l'effet direct 1</b>	La préparation (identification et formulation) et la mise en œuvre du PIP de coopération UE-RDC est améliorée ainsi que la complémentarité avec les programmes régionaux et multinationaux.	- Nombre d'études de programmation réalisées avec le soutien de l'UE - Nombre de programmes identifiés et formulés avec le soutien de l'UE	Néant en 2021	3 études réalisées	- Plan d'Action Annuel - Fiche Action - Rapport d'évaluation - Etudes - Conclusion des missions ROM	
<b>Produit 2 lié à l'effet direct 1</b>	Le dialogue politique entre l'UE et la RDC est mieux informé et coordonné avec les autres partenaires, et en particulier les Etats Membres sur la programmation conjointe et les Initiatives Equipes Europe, au niveau stratégique comme opérationnel.	- Nombre de réunions organisées pour informer et coordonner l'action de l'UE avec les partenaires	Néant en 2021	7 réunions d'information ou de coordination organisées	- EAMR - Compte rendu de réunion des chefs de mission ou de coopération - Réunion des groupes inter-bailleurs thématiques - Compte rendu des rencontres	

					politiques avec les autorités	
<b>Produit 3 lié à l'effet direct 1</b>	Les connaissances sur les thématiques visant l'action et la présence de l'UE en RDC, y compris hors des domaines prioritaires du PIP, sont approfondies.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'études thématiques portant sur les thématiques de l'UE en RDC réalisées</li> <li>- Nombre de conférences/ateliers tenues</li> </ul>	Néant en 2021	4 études ou ateliers réalisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'études</li> <li>- Compte rendu de conférences</li> </ul>	
<b>Produit 4 lié à l'effet direct 1</b>	Les capacités de gestion et techniques des partenaires de mise en œuvre des programmes Sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes ayant reçu une formation renforçant les capacités des partenaires de mise en œuvre</li> <li>- Nombre de formations organisées</li> <li>- Nombre d'assistance technique fournies aux partenaires</li> </ul>	Néant en 2021	5 missions de formations ou d'assistances techniques réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de mission d'assistance technique</li> <li>- Compte-rendu de formation</li> <li>- Rapport d'exécution des contrats de service et de subvention de l'Action.</li> </ul>	
<b>Produit 5 lié à l'effet direct 1</b>	Le système de suivi, évaluation et vérification des programmes est renforcé.		Néant en 2021	3 missions d'évaluations ou suivi de la programmation réalisées		
<b>Produit 6 lié à l'effet direct 1</b>	L'information sur le cadre des investissements en RDC à destination des entreprises européennes et sur des thématiques ou des projets spécifiques d'investissement dans le cadre du pilier 1 du Plan Européen d'Investissement est améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'étude réalisée sur le climat de l'investissement et des affaires en RDC</li> <li>- Nombre d'ateliers tenus sur le sujet.</li> <li>- Nombre d'assistance technique fournies pour l'appui au investissement en RDC</li> </ul>	Néant en 2021	2 études ou ateliers ou assistances techniques réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes</li> <li>- Compte rendu d'ateliers</li> <li>- Rapport de mission d'assistance technique</li> </ul>	
<b>Produit 7 lié à l'effet direct 1</b>	Des missions d'assistance technique en appui à l'amélioration du climat des affaires sont encouragées, dans le cadre des piliers 2 et 3 du PEI et de la feuille de route gouvernementale de la RDC sur l'amélioration du climat des affaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'assistances technique apportées</li> <li>- Nombre de formation apportées</li> <li>- Nombre de personnes formées</li> <li>- Nombre d'études et analyse d'impact réalisé</li> <li>- Nombre d'ateliers techniques ou conférences organisés</li> </ul>	Néant en 2021	4 assistances techniques, ateliers, formations ou études réalisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de mission d'assistance technique</li> <li>- Feuille de présence de formation</li> <li>- Conclusion d'études</li> <li>- Compte rendu d'ateliers</li> </ul>	

<b>Produit 8 lié à l'effet direct 1</b>	La visibilité de la coopération UE-RDC, des objectifs globaux de l'UE ainsi que de son agenda multilatéral, auprès des autorités et de la population en général, est améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de conférences organisées permettant une meilleure visibilité des actions de l'UE en RDC.</li> <li>- Nombre de publication produites</li> <li>- Nombre d'articles de médias</li> <li>- Nombre d'activité de visibilité<sup>1</sup></li> </ul>	Néant en 2021	1 événement ou 1 publication par an est réalisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte rendu de conférence</li> <li>- Publication</li> <li>- Articles de presse, dans les médias ou en ligne</li> <li>- Support de visibilité</li> </ul>	
<b>Produit 9 lié à l'effet direct 1</b>	La coopération culturelle entre l'UE et la RDC est renforcée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de manifestations culturelles organisées</li> <li>- Nombre de publications réalisées</li> </ul>	Néant en 2021	1 manifestation par an organisées A préciser lors de la mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles/ Publications réalisées</li> <li>- Activités culturelles ponctuelles</li> </ul>	
<b>Produit 10 lié à l'effet direct 1</b>	Les acteurs ou entités qui concourent à la réalisation des objectifs stratégiques de l'UE en RDC et dans le monde, et n'entrent pas dans le cadre de la programmation pluriannuelle sont soutenus ponctuellement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de manifestations culturelles organisées</li> <li>- Nombre d'activités de visibilité</li> <li>- Nombre d'acteurs soutenus</li> </ul>	Néant en 2021	A identifier lors de la mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Articles/ Publications réalisées</li> <li>- Activités culturelles ponctuelles</li> <li>- Rapport d'activité</li> </ul>	

<sup>1</sup> Detailed indicators, baselines and targets will be defined in the Strategic Communication and Public Diplomacy strategic plan, to be developed.

## 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République Démocratique du Congo.

## 4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date de l'adoption par la Commission de la présente décision de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

## 4.3 Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE<sup>2</sup>.

### 4.3.1 Gestion directe (subventions)

#### a) Objet de la/des subvention/s

La subvention s'inscrit dans l'unique objectif spécifique de la présente Action, à savoir "Renforcer le partenariat entre l'UE et la RDC, au travers d'actions visant à appuyer et compléter les interventions menées dans le cadre du PIP ou des programmes régionaux et mondiaux en RDC". La subvention vise plus particulièrement à soutenir des activités culturelles. Elle pourra être mise en œuvre soit directement par le(s) bénéficiaires de la subvention, soit par des subventions en cascade (y compris attribuées via des concours ou appels à propositions). Les activités seront davantage détaillées dès le début de la mise en œuvre de l'action. Il pourra s'agir par exemple de festivals, spectacles, concerts, expositions ou autres activités semblables, y compris des échanges entre artistes de l'UE et de la RDC.

#### b) Type de demandeurs visés

Des organisations ou groupements d'organisations (entités publiques, associatives, fondations, organisations non-gouvernementales) qui sont actifs dans les domaines culturels en RDC ou démontreront leur capacité à gérer les activités culturelles demandées. Les critères seront précisés au moment de l'appel à propositions ou de l'attribution directe selon l'option choisie.

### 4.3.2 Gestion directe (passation de marchés)

Il est prévu plusieurs contrats de service se rapportant tous à l'unique objectif spécifique de la présente Action, à savoir : "Renforcer le partenariat entre l'UE et la RDC, au travers d'actions visant à appuyer et compléter les interventions menées dans le cadre du PIP ou des programmes régionaux et mondiaux en RDC".

a) Un contrat d'assistance technique pour la fourniture d'expertise spécifique sur base de termes de référence, soit préparés ou endossés par l'UE, soit proposés par le contractant selon les orientations données par la Délégation et préalablement approuvés par la Délégation;

b) Un contrat de service pour toutes les activités de communication et de visibilité globale de l'UE, dont les orientations et objectifs seront spécifiés par la Délégation durant la procédure de passation de marché.

c) Un contrat de services pour des missions de vérification et d'audit des programmes inclus sous le Programme indicatif pluriannuel.

Ces appels d'offres seront lancés en janvier 2022 sous une clause suspensive avant la signature de la convention de financement. Ceci se justifie par la nécessité de compter dès le début du programme 2021 -2027 sur les appuis listés dans la section 3.1.

<sup>2</sup> www.sanctionsmap.eu. Please note that the sanctions map is an IT tool for identifying the sanctions regimes. The source of the sanctions stems from legal acts published in the Official Journal (OJ). In case of discrepancy between the published legal acts and the updates on the website it is the OJ version that prevails.

#### 4.4 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

#### 4.5 Budget indicatif

<b>Composantes budgétaires indicatives</b>	<b>Contribution de l'UE (montant en EUR)</b>
<b>Gestion directe</b> – cf. section 4.3	
<i>Objectif unique: Renforcer le partenariat entre l'UE et la RDC, au travers d'actions visant à appuyer et compléter les interventions menées dans le cadre du PIP ou des programmes régionaux et mondiaux en RDC</i>	20 000 000
Contrat de service d'assistance technique pour expertise – cf. section 4.3.3	13 000 000
Contrat de service pour la communication stratégique et diplomatie publique de l'UE en RDC – cf. section 4.3.3	2 500 000
Contrat de subvention pour les activités culturelles – cf. section 4.3.1	3 800 000
<b>Evaluation</b> – cf. section 5.2	700 000
<b>Audit</b> – cf. section 5.3	
<b>Totaux</b>	20 000 000

#### 4.6 Structure organisationnelle et responsabilités

Le projet sera géré par la Délégation de l'Union européenne qui contractera les bureaux des opérateurs qui mettront en œuvre ces contrats. Un plan annuel d'activité sera préparé par chacun des contractants sur base des objectifs annuels qui seront fixés par la Délégation. En vue de la nécessaire flexibilité, ce plan sera indicatif.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

#### 5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (produits et résultats directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

## 5.2 Evaluation

Compte tenu de la nature de l'action, une évaluation finale sera effectuée pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contractés par la Commission.

Celle-ci sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée).

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 30 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

## 5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

# 6.COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.

## APPENDIX 1 RAPPORT DANS OPSYS

Une Intervention<sup>3</sup> (également appelée projet/programme) est l'entité opérationnelle associée à un ensemble cohérent d'activités et de résultats structurés dans un cadre logique visant à apporter un changement ou un progrès en matière de développement. Les interventions sont les entités les plus efficaces (donc optimales) pour le suivi opérationnel par la Commission de ses opérations extérieures en matière de développement. En tant que telles, les Interventions constituent l'unité de base pour la gestion des mises en œuvre opérationnelles, l'évaluation des performances, le suivi, l'évaluation, la communication interne et externe, le reporting et l'agrégation.

Les interventions primaires sont des contrats ou des groupes de contrats produisant des résultats et répondant à la règle suivante: « un contrat donné ne peut contribuer qu'à une seule intervention primaire et pas à plus d'une ». Un contrat individuel qui ne produit pas de résultats directs et ne peut pas être logiquement groupé avec d'autres contrats produisant des résultats est considéré comme une « entité de soutien ». L'ajout de toutes les interventions primaires et entités de soutien équivaut au portefeuille de développement complet de l'Institution.

<b>Niveau d'action</b>		
<input type="checkbox"/>	Action individuelle	Present action: all contracts in the present action
<b>Groupes d'actions</b>		
<input type="checkbox"/>	Groupes d'actions	Actions reference (CRIS#/OPSYS#):
<b>Niveau contrat</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 1	Contrat de service– cf. section 4.3.3
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 2	Contrat de service– cf. section 4.3.3
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 3	Contrat de service– cf. section 4.3.3
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrat individuel 4	Contrat de subvention pour les activités culturelles – cf. section 4.3.1
<input type="checkbox"/>	Groupe de contrats 1	

<sup>3</sup> [ARES \(2021\)4204912](#) - For the purpose of consistency between terms in OPSYS, DG INTPA, DG NEAR and FPI have harmonised 5 key terms, including 'action' and 'Intervention' where an 'action' is the content (or part of the content) of a Commission Financing Decision and 'Intervention' is a coherent set of activities and results which constitutes an effective level for the operational follow-up by the EC of its operations on the ground. See more on the [concept of intervention](#).

